

## **Éléments de contexte**

Aujourd'hui, l'agriculture fait simultanément face au défi de s'adapter aux changements climatiques et de contribuer à l'atténuation de ses impacts en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques définit les changements climatiques comme des changements qui sont directement ou indirectement liés à l'activité humaine et qui altèrent la composition de l'atmosphère, en plus de la variabilité climatique naturelle observée au cours des périodes comparables. Les impacts des changements climatiques sont multiples : baisses de rendement agricole, survenue d'évènements climatiques extrêmes, modification des cycles de pluie (engendrant de longues et récurrentes sécheresses), modification de la structure des sols et les sources d'eau, perte de la biodiversité, occurrence de nouveaux parasites et maladies des cultures, des hommes et des animaux, acidification des océans (affectant ainsi la pêche et les récifs coralliens), fonte des neiges, etc. Les impacts des changements climatiques affectent en premier lieu les populations et les ménages les plus vulnérables, en particulier les petits producteurs agricoles et éleveurs pastoraux des pays en développement, pays dans lesquels la sécurité alimentaire des ménages dépend essentiellement de leur propre production agricole.

Les gaz à effet de serre (GES) sont les principales causes des changements climatiques. Ces gaz contenus dans l'atmosphère et qui peuvent être d'origine naturelle ou anthropique absorbent ou émettent de la chaleur dans l'atmosphère terrestre, créant ainsi l'effet de serre, augmentant la température autour de la terre, occasionnant ainsi le changement climatique. L'agriculture fait partie des secteurs d'activités à l'origine des gaz à effet de serre. En même temps qu'elle est impactée par les changements climatiques. Elle est contributrice à hauteur de 25 % aux émissions de gaz à effet de serre, surtout lorsque qu'elle n'est pas pratiquée de façon durable.

On distingue deux approches complémentaires de lutte contre le changement climatique : l'adaptation et l'atténuation. L'adaptation se réfère à la capacité d'un système à s'ajuster et à s'adapter aux effets du changement climatique et de ses conséquences ; c'est l'ensemble des mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets réels ou attendus du changement climatique. Quant à l'atténuation, elle englobe l'ensemble des interventions humaines pour réduire ou supprimer les sources de GES ou en augmenter les puits des GES. L'atténuation est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire de façon durable.

L'agroécologie fournit à la fois des solutions d'adaptation au changement climatique et des mesures de mitigation des effets du changement climatique. La diffusion de pratiques agricoles et d'élevage fondées sur une agriculture durable et agroécologique permet de diminuer la vulnérabilité des systèmes agricoles aux aléas climatiques et ainsi de renforcer la résilience des petits producteurs et des systèmes agricoles face aux chocs et catastrophes.

## **Lutte contre la désertification et changements climatiques**

Pour la CNULCD la terre est importante pour le climat. Sa réhabilitation et sa gestion durable sont essentielles pour combler le fossé des émissions et atteindre l'objectif fixé. La restauration des sols des écosystèmes dégradés aurait le potentiel de stocker jusqu'à 3 milliards de tonnes de carbone par an.

Les terres sont fondamentalement liées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. Le secteur de l'utilisation des terres aurait selon la CNULCD un grand potentiel pour réduire les émissions, séquestrer le carbone et augmenter la résilience humaine et biophysique. Bien qu'il ait des implications positives pour tous les objectifs de développement durable (ODD), pour atteindre ces multiples avantages, une action climatique ambitieuse sur les terres est nécessaire.

La neutralité en termes de dégradation des terres fournit un cadre dans lequel la conservation, l'utilisation durable et la restauration agissent comme trois piliers pour tirer parti des synergies entre les trois conventions de Rio. Le GIEC a documenté que les politiques de promotion de la neutralité en termes de dégradation des terres (qui fait partie de la cible 15.3 des ODD) peuvent également améliorer la sécurité alimentaire, le bien-être humain et l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation.

L'Assemblée générale des Nations unies a aussi réaffirmé que la réalisation de la neutralité en termes de dégradation des terres peut servir d'accélérateur pour la réalisation des ODD et a reconnu que les solutions du sol offrent des options prometteuses pour séquestrer le carbone et renforcer la résilience des personnes et des écosystèmes touchés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi que par les effets néfastes des changements climatiques.

Les dernières conclusions du GIEC et de l'IPBES soulignent que le rôle du secteur de l'utilisation des terres est essentiel pour protéger les moyens de subsistance, le climat et la biodiversité. La lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse est essentielle pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. C'est une solution rentable, lorsqu'elle est associée à une dé-carbonisation rapide, pour réduire et séquestrer les émissions de carbone et restaurer la biodiversité. De nombreuses pratiques de gestion durable des terres présentent des avantages nets pour le climat : les actions visant à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres peuvent fournir plus d'un tiers des mesures d'atténuation du climat nécessaires pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2°C d'ici à 2030. Bien que la science sur les terres et le climat progresse régulièrement, il est nécessaire selon la CNULCD de renforcer la coopération en matière de gestion des connaissances et de renforcement des capacités, ainsi que d'adopter une approche centrée sur les personnes, en mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation des femmes et la protection des plus vulnérables.

## Travailler sur les changements climatiques lors d'un atelier national Désertif'actions 2022

**Question à traiter :** de quelle manière l'agroécologie peut-elle s'inscrire dans la définition et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ?

En savoir plus sur les changements climatiques :

- [Le site de la CCNUCC](#)
- [Le site du GIEC](#)